

Image not found or type unknown



Casse lors d'une location saisonnière

Par **Gui02**, le 11/04/2021 à 21:09

Bonjour,

Dans le cadre d'une location saisonnière, le bac de douche en plastique s'est fissuré sous mes pieds. Sur l'état des lieux d'entrée, il est inscrit que le prix de la douche est de 800 euros sans prise en compte de sa vétusté. Le propriétaire m'envoie un devis à 2900 euros. Que dois-je faire ?

Par **wolfram2**, le 11/04/2021 à 21:54

Bonsoir

A moins d'un usage inapproprié (à deux personnes), le bac à douche n'aurait pas dû se rompre. Autrement dit, c'est un matériel impropre à son usage, ou présentant un vice caché. S'il avait été conforme à son usage, il n'aurait pas dû se fissurer. Il semblerait que votre responsabilité ne puisse être mise en cause.

Mais ce n'est que mon avis.

Cordialement. wolfram